

Mertzig, le 11 février 2026

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté ministériel n°3/2025/0255/181 du 20 janvier 2026, Monsieur le Ministre du Travail a autorisé la société « POST Luxembourg », à exploiter u site d'installations radioélectriques à Mertzig, sur un terrain enregistré sous le numéro 794/4383.

Un recours contre la décision du ministre est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans le délai de quarante jours précités.

Cette publication est affichée conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins

Le bourgmestre



Le secrétaire